

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 46 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT				
DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
20	Dim.	se Pauline.		☉ D. Q. le 3, à 0 h. 23' du soir.
21	Lundi.	s. Thomas.	Lentillac, Montcub Saviac.	☉ N. L. le 10, à 8 h. 33' du soir.
22	Mardi.	s. Fabien.	St-Céré, L'Hôpital-st-Jean, St-Germain	☉ P. Q. le 17 à 11 h. 55' du mat.
23	Mercredi.	se Victoire.	Lalbenque.	☉ P. L. le 25, à 3 h. 0' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.
 M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.
L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.		
DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi. Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat)	
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montratier (Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 16 décembre 1863.

BULLETIN

L'immense majorité des souverains adhère nettement à la convocation d'un Congrès. Quelques autres, tels que ceux de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, réclament des éclaircissements ou des négociations préliminaires de nature à faciliter et non point à empêcher l'ouverture des conférences; mais ces demandes n'enlèvent nullement aux propositions de l'Empereur l'actualité et l'efficacité que lui a reconnues dès l'abord l'Europe entière. L'Angleterre seule a répondu par un refus qui n'engage en aucune façon les autres puissances.

Notre ferme espérance est donc que l'idée du Congrès n'est point abandonnée, qu'elle s'étend, au contraire, et gagne en force à mesure que l'on comprend mieux la prévoyance et la sagesse de la pensée impériale qui en a été le germe. L'Angleterre se tiendra à l'écart, soit; mais le continent européen, qui n'a pas les mêmes raisons, pour assumer la responsabilité d'un refus de concours qui va directement contre ses propres intérêts, ne se laissera pas arrêter par la désertion de quelques hommes politiques placés à la tête d'une nation insulaire. La marche des affaires aura son cours naturel, et lorsque les souverains ou leurs plénipotentiaires seront une fois réunis, rien ne nous dit que l'Angleterre, fatiguée à son tour des résistances de ses ministres, et se sentant compromise, n'ait recours à d'autres hommes d'Etat, avec lesquels elle prendra part aux conférences, ou ratifiera les heureux effets qu'elles auront produits.

Le moment semble venu où, comme chaque année, l'hiver va suspendre, pour quelques semaines, en Amérique, l'action des parties belligérantes. La campagne qui finit aura témoigné de nouveau de l'opiniâtreté et du courage indomptable que, des deux côtés, on apporte dans cette lutte homicide, sans qu'on ait à constater

quelques indices assez significatifs pour en conclure que cette lutte approche de son terme définitif. Ce ne serait certes pas dans les dernières dépêches reçues de New-York qu'il faudrait chercher une preuve décisive de la supériorité du Nord sur le Sud. En effet, malgré les réserves et les contradictions, ou mieux, à cause même des réserves et des contradictions que renferment ces dépêches, on reconnaît que les dernières rencontres, entre les armées fédérales et les forces séparatistes, ont été plutôt funestes qu'avantageuses à la cause des unionistes.

Quand cessera donc cette guerre que l'Europe déplore et qui compromet tant d'intérêts ?

L'énergie avec laquelle l'insurrection se développe en Pologne est implicitement reconnue par les journaux russes. Ces feuilles prétendent que la révolte est étouffée, et chaque jour pourtant elles enregistrent de nouveaux combats qui, de leur avoué, ne tournent pas toujours à leur avantage. — Aujourd'hui, les insurgés sont organisés, et les ressources que le gouvernement national a à leur disposition, les met en mesure de pouvoir lutter longtemps encore.

Journellement des rapports sont adressés au gouvernement national, par les généraux de l'insurrection Bosak, Kruk, etc., sans que la police russe puisse y mettre empêchement; c'est que ce gouvernement est à la fois partout et nulle part en Pologne, et pour le découvrir, dit une correspondance, il faudrait ne pas laisser pierre sur pierre à Varsovie.

Un vote de confiance vient d'être donné par la Chambre au ministère italien, à l'occasion des affaires de Sicile. Les adversaires du cabinet, ont, dans cette circonstance, déployé toute leur verve pour combattre la proposition. On se demande, si, à la place du ministère, l'opposition ne se trouverait pas dans un plus grand embarras que lui de savoir ce qu'il faut faire. C'est que le malaise, dépend plutôt de l'inertie des Italiens que du gouvernement.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 13 décembre.
 Le roi a reçu ce matin le baron Malaret, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Sa Majesté a également reçu les chargés d'affaires du Danemark et du Brésil.

Berlin, 14 décembre.
 Les deux fractions libérales de la chambre des députés ont résolu d'envoyer une adresse au roi pour motiver le refus du projet de loi sur l'emprunt et pour formuler nettement la politique de la chambre dans l'affaire du Sleswig-Holstein.

Berlin, 14 décembre.
 Les travaux de défense sont activement poussés sur les côtes prussiennes. Le contingent autrichien doit passer à Berlin, le 17.

La cour a pris le deuil pour quinze jours à l'occasion de la mort du roi de Danemark.

Altona, 14 décembre.
 Le bruit s'accrédite que le Reigsraad danois lui-même fera une motion pour l'ajournement de la constitution du 18 novembre. Cette détermination aurait été motivée par l'abandon de la Suède et après s'être convaincu qu'on n'avait à attendre aucun secours de l'Angleterre dans le cas d'une lutte avec l'Allemagne.

Paris, 14 décembre.
 La nouvelle de l'assassinat, au Japon, du lieutenant français Camus est confirmée.

Les autorités ont permis de rechercher et de châtier les assassins.

Milan, 13 novembre.
 Le journal l'Alleanza publie un manifeste du Comité vénitien, invitant la population à se préparer à l'action.

Le même journal publie un *Memorandum* aux puissances en faveur des nationalités.

On lit dans le *Moniteur*, partie non-officielle :

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par l'empereur d'Autriche, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère ;
 « La lettre que Votre Majesté m'a écrite, le 4 novembre, appelle mon attention sur l'état précaire de l'Europe, sur les dangers qui peuvent en résulter, et me propose de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès.
 » Cette démarche est dictée à Votre Majesté

par le désir sincère d'épargner au monde les calamités qu'entraîne la guerre. Conserver et assurer à l'Europe les bienfaits de la paix, en préservant de toute atteinte l'honneur et la dignité de tous les pays que nous gouvernons, telle doit être, en effet, une de nos plus constantes préoccupations. Tel est aussi mon vœu le plus cher, et, pour atteindre un pareil but, ma coopération sera toujours à Votre Majesté.

» Guidé par ce sentiment, j'ai consciencieusement examiné la proposition qui m'était faite. J'ai dû me demander d'abord si, sous sa forme actuelle, le projet de Votre Majesté réunit toutes les conditions qui me permettraient d'en espérer un résultat conforme à vos désirs et aux miens.

» Le succès de toute entreprise dépend en grande partie de la manière dont on l'engage et du plan qu'on s'est tracé. Plus l'entreprise est difficile et réclame le concours de forces et de volontés diverses, et plus il devient urgent de s'entendre clairement sur le point de départ, de préciser l'objet et les moyens d'action qu'on a en vue, de déterminer enfin d'avance la ligne de conduite qu'on suivra. Ces conditions me paraissent importer essentiellement au succès de l'œuvre que Votre Majesté désire tenter et à laquelle elle me convie avant de m'y associer, je crois donc indispensable d'être éclairé sur certains points préliminaires. Je tiendrais, en un mot, à connaître avec quelque précision les bases et le programme des délibérations du congrès qui aurait à s'ouvrir.

En spécifiant d'avance les questions que le congrès devrait examiner, en se mettant d'accord sur la direction à imprimer à ses travaux, on éviterait de se heurter contre des obstacles imprévus pouvant tout compromettre, on écarterait des problèmes dangereux et presque insolubles, qui, soulevés inopinément, ne feraient qu'envenimer les discussions et susciter de nouvelles complications, au lieu d'aplanir celles qui existent déjà.

» Ces considérations me paraissent trop importantes pour ne pas mériter toute l'attention de Votre Majesté. Le prince de Metternich sera chargé, de son côté, de les formuler, avec plus de développement. La bienveillance particulière et la confiance que Votre Majesté a toujours bien voulu témoigner à mon ambassadeur faciliteront, j'aime à le croire, cette entente

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 16 décembre 1863.

MESMER

PAR MULBACH.

III

(Suite.)

— Le premier jour de la lumière. —

L'élite de la société viennoise se trouvait dans le salon de M. de Paradis. L'Impératrice, l'aristocratie, la science, les arts et l'industrie y étaient représentés; à la demande expresse de Mesmer, on y voyait également des membres de la petite bourgeoisie, et même des plus basses classes du peuple. Les habitants des palais comme des chaumières devaient être témoins du triomphe de la science nouvelle sur l'ancienne, du triomphe du magnétisme animal sur la médecine en usage.

Les rideaux verts des fenêtres ayant été baissés suivant les instructions de Mesmer, une demi-obscurité régnait dans le salon où des chaises étaient disposées en demi-cercle autour d'une estrade qui

se dressait au milieu de la pièce. Un divan, quelques chaises et une table, sur laquelle on voyait une cassette fermée, garnissaient l'estrade.

A l'exemple de l'assemblée entière, le professeur Barth lui-même, malgré son sourire fier et ironique, son maintien majestueux et son caractère hautain, ne détachait pas de la cassette ses regards curieux et interrogateurs.

— Vous verrez, dit-il en se penchant vers son voisin, qu'il va se jouer de nous tous et profiter de l'occasion pour opérer sur les yeux, — pour la première fois de sa vie, — en présence d'une société brillante, et acquiescer ainsi de la réputation tout d'un coup. Sa cassette est sa trousse; au moment décisif, il en tirera une lancette pour opérer.

— C'est-à-dire pour le tenter, répondit le docteur Ingenhaus; car on ne peut faire d'opération sur cette aveugle, comme vous l'avez reconnu tout d'abord vous-même, et il n'y a pas d'instrument capable de rendre une nouvelle vie au nerf visuel, qui est complètement paralysé.

— S'il s'avise de vouloir opérer, je ne le souffrirai pas! s'écria le professeur d'une voix menaçante. Je le surveillerai attentivement, et malheur à fourbe si je le prends en défaut!...

— Ce ne sont pas des instruments de chirurgie qui sont renfermés dans la cassette, murmura l'autre voisin du docteur Barth.

— Eh bien, que contient-elle donc, père Hell? demandèrent les deux professeur avec un redoublement de curiosité.

— Une planète, messieurs, s'écria le célèbre astronome; vous savez déjà que le docteur miraculeux veut convertir en médicaments mes planètes et mes étoiles fixes. Toutefois j'espère que sa planète n'est encore connue de personne et qu'il a pu, impunément la dérober au Ciel. Malheur à lui si ce soir je m'aperçois, du haut de mon observatoire, qu'il me

manque une de mes étoiles, car j'en informerai aussitôt la police, et le ferai arrêter comme un voleur...

Ces sarcasmes excitèrent les rires de ses interlocuteurs; mais ces rires cessèrent aussitôt, grâce à l'entrée de Mesmer.

Celui-ci traversa le salon et monta sur l'estrade sans honorer l'assemblée d'un regard ou d'un salut. Sa figure pâle et sérieuse annonçait l'énergie, et lorsque, debout près de la table, il jeta un long regard sur la société, chacun sentit qu'il n'y avait dans l'âme de cet homme ni doute ni inquiétude, mais une conviction inébranlable.

Il ouvrit la cassette au milieu d'un silence absolu, sans paraître s'apercevoir que tous les regards étaient braqués sur lui; il prit une chaise avec la plus parfaite aisance et s'assit, puis il mit la main dans la cassette, dont le couvercle était tourné du côté du public.

— Il va prendre ses instruments, murmura le docteur Barth à son voisin.

Mais avant que celui-ci pût répondre, retentirent des sons d'un effet si étrange, si merveilleux, que le savant professeur lui-même sentit trembler son cœur. Bientôt tous les visages pâlirent; tous les cœurs s'émurent à ces accords miraculeux; tous les yeux étaient attachés sur cet enchanteur qui tirait de sa cassette une si remarquable et si délicieuse musique.

— Ah! voyez-vous, monsieur le professeur, dit le père Hell, que vous vous êtes trompé!

— C'est vrai, répliqua Barth; la planète que vous nous annoncez s'est convertie en harmonica.

Mesmer continuait de jouer; les sons, qui acquiesçaient de plus en plus de puissance, semblaient évoquer de plus en plus un esprit invisible.

On vit alors s'avancer par l'antichambre une blanche forme humaine, dont les pieds semblaient ne point toucher le parquet. Arrivée sur le pas de la

porte du salon, elle s'arrêta et demeura immobile, clouée à cette place par une main que Mesmer étendit vers elle.

Tous les regards se concentrèrent sur cette fiancée du jour qui s'avancait en grande parure; ses yeux étaient encore couverts d'un épais bandeau; elle appartenait encore au dieu du silence et des ténèbres, mais elle se trouvait au seuil d'un nouveau monde, et le céleste sourire qui se jouait sur ses lèvres saluait ce monde d'un premier souffle d'amour.

Un silence profond régnait toujours, interrompu seulement de temps à autre par les accords lents et doux de l'harmonica. Puis, tout redevenant calme, solennel et mystérieux.

Alors Mesmer, laissant retomber la main qu'il tenait étendue vers Thérèse, la reporta sur les touches; un torrent de mélodie se répandit de nouveau dans la salle, et l'on vit Thérèse se remettre à marcher.

Cà et là se firent entendre des sanglots et des prières récitées à demi-voix. Chacun se laissait entraîner par l'importance de ce qui se préparait, et quelques dames tombèrent sans connaissance sous la double impression de cet événement et de cette musique qui avait surexcité leurs nerfs délicats.

Mais personne ne s'inquiéta d'elles et personne ne quitta sa place pour les porter hors du salon, non par dureté de cœur, mais uniquement parce que chacun était trop absorbé par la scène principale.

Mesmer continuait de jouer; la tête à demi renversée en arrière, il fixait sur Thérèse des regards impérieux.

Sentant ce regard qui la faisait trembler, elle activa sa marche en souriant, vola vers l'estrade, comme portée par un génie invisible, et se trouva bientôt auprès de Mesmer.

Celui-ci n'eut besoin que d'indiquer du doigt le divan, pour que Thérèse le quittât pour aller s'y

préalable qu'il me semble nécessaire à établir avant d'offrir mon concours au plan conçu par Votre Majesté.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale.

Le bon frère, FRANÇOIS-JOSEPH.

Vienne, 17 novembre 1863.

La lettre suivante a été adressée à l'empereur par le Souverain Pontife, en réponse à la proposition d'un Congrès :

Majesté Impériale,

La pensée que Votre Majesté exprime de pouvoir établir sans secousse en Europe, et plutôt à Dieu autre part encore, avec le concours des souverains ou de leurs représentants, un système qui calme les esprits et ramène la paix, la tranquillité et l'ordre dans les nombreuses contrées où malheureusement ces bienfaits se trouvent perdus, est un dessein qui honore grandement Votre Majesté, et qui, avec la coopération de tous, assistés de la grâce divine, produirait les meilleurs effets. C'est pourquoi, avec une disposition toute cordiale, nous nous associons à un aussi louable projet, et c'est avec empressement que nous pouvons dès à présent assurer Votre Majesté que tout notre concours moral sera apporté au Congrès, afin que les principes de la justice aujourd'hui si méconnus et foulés aux pieds soient rétablis à l'avantage de la société troublée; que les droits violés soient admis pour être revendiqués en faveur de ceux qui ont eu à souffrir de leur violation, et surtout que l'on rétablisse spécialement dans les pays catholiques la prééminence réelle qui appartient naturellement à la religion catholique comme étant la seule vraie.

« Votre Majesté ne pourra hésiter à croire que le vicaire de Jésus-Christ, soit par des devoirs de sa sublime représentation, soit par la conviction où il est que dans la foi catholique unie à la pratique se trouve l'unique moyen propre à moraliser les peuples, ne peut, au milieu des congrès, même politiques, manquer à l'obligation de soutenir avec la plus grande vigueur les droits de notre très-anguste religion, qui est une, sainte, catholique, apostolique et romaine.

« La confiance que nous exprimons de voir revendiquer les droits violés nait du devoir consciencieux qui nous en impose la tutelle. En nous montrant plein de sollicitude au sujet de ces droits, nous ne voulons pas d'ailleurs que Votre Majesté suppose jamais qu'il puisse s'élever en nous aucun doute relatif à ceux qui sont propres à ce saint-siège, puisqu'en outre des autres motifs qui militent en sa faveur, nous avons aussi les assurances que Votre Majesté a plusieurs fois données et fait donner publiquement, assurances dont il nous semblerait injurieux de douter, venant d'un aussi haut et puissant souverain.

« Après cet exposé préliminaire, qu'il nous a paru d'autant plus opportun de faire que nous applaudissons au progrès matériels, et que nous désirons, en outre, que les peuples soient en état de jouir paisiblement de leurs effets, tant à cause du profit qu'ils en retirent que de l'occupation qu'ils y trouvent. Nous ne pourrions en dire autant pour le cas où nous serions invités à satisfaire à certaines aspirations de quelques fractions de ces peuples, aspirations

qui ne peuvent se concilier avec les principes ci-dessus énoncés.

« Nous entretenons l'espoir que Votre Majesté, dans sa haute perspicacité, reconnaitra dans notre franche communication le caractère de loyauté qui accompagne toujours les actes de ce siège apostolique, en même temps que le témoignage de la grande estime que nous portons à son auguste personne, à laquelle nous n'avons nullement hésité de parler aussi explicitement dans une matière de tant d'importance.

« Sur ce, avec l'assurance de notre affection paternelle, nous donnons à Votre Majesté, à son auguste épouse et au Prince impérial, notre bénédiction apostolique.

« Donné dans notre palais du Vatican, le 20 novembre 1863. » Pius P. P IX.

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi de Hanovre, en réponse à la proposition d'un congrès :

Monsieur mon frère,

J'ai reçu avec autant de plaisir que de reconnaissance la lettre que Votre Majesté Impériale a bien voulu m'adresser sous la date du 4 de ce mois.

« Régler les différends existants par une entente générale des puissances européennes; calmer l'inquiétude sans cesse renaissante qui entrave ou retarde le développement de la prospérité des Etats; paralyser les efforts des partis subversifs: assurer enfin la tranquillité de l'Europe en écartant toute éventualité de guerre, c'est le service le plus signalé qui puisse être rendu à la cause de la civilisation, c'est une entreprise qui doit obtenir les suffrages de tous ceux dont les aspirations tendent au bien de l'humanité.

« Votre Majesté vient d'en prendre l'initiative en proposant de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès.

« Je rends hommage à la pensée élevée qui a guidé Votre Majesté Impériale, et je la remercie bien sincèrement de l'invitation qu'elle m'a fait parvenir de m'associer à ses généreux projets.

« J'espère que l'Allemagne, — nommément l'Autriche et la Prusse, — qui dans cette question a des intérêts dont je ne saurais séparer ceux du royaume de Hanovre, se trouvera à même de prêter son concours à la tâche que Votre Majesté Impériale s'est imposée, et, pour ce cas, je me ferai un véritable plaisir de coopérer, autant qu'il me sera possible, à la réalisation de l'œuvre qu'elle a entreprise.

« En attendant, je la prie de vouloir bien agréer les assurances réitérées de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

GEORGE REX.

Contre-signé :

C^o de PLATEN-HALLERMUND.

Au château de Herrenhausen, le 23 novembre 1863.

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi des Hellènes, en réponse à la proposition d'un congrès :

Monsieur mon frère,

J'ai été très-sensible à l'invitation que Votre Majesté Impériale a bien voulu me faire,

C'est mon nez! dit-il en se rapprochant d'elle.

Elle tressaillit et le considéra longtemps avec des regards tristes et scrutateurs.

« Je croyais que la figure humaine était rayonnante comme le bonheur, et celle-ci me paraît la douleur personnifiée. Tous les humains se ressemblent-ils? Ou est ma mère? »

Madame de Paradies, qui n'attendait que cet appel de sa fille, courut à elle les bras ouverts et le visage baigné de larmes de joie.

Mais Thérèse, au lieu de se jeter dans ses bras, poussa un cri et se couvrit la figure de ses deux mains.

« Thérèse, mon enfant chérie, s'écria tendrement la mère, regarde-moi, regarde mes yeux, tu y liras l'amour maternel.

« Oui, c'est bien la voix de ma mère, dit Thérèse avec joie en laissant retomber ses mains.

« Toi, tu es ma mère! murmura Thérèse. Oui, oui, je te reconnais; je connais ces yeux, ils respirent un véritable amour! Oh! ma mère, laisse-moi te regarder et adresser une prière à tes yeux! »

Madame de Paradies avança la tête pour embrasser sa fille; mais Thérèse, reculant avec un cri d'effroi, se cacha de nouveau le visage, en disant avec angoisse :

« Pourquoi me menacer d'une manière si terrible? Ne m'approche pas, tu me creverais les yeux avec cette horrible chose.

« Avec quoi, Thérèse? demanda la mère surprise. Regarde-moi, et dis-moi ce qu'il y a dans mon visage qui t'effraie.

« Regardez votre mère, Thérèse, et répondez à sa question, dit impérativement Mesmer.

« Obéissant à cette voix qui faisait tressaillir son cœur, elle se découvrit le visage.

« Voilà ce qui me fait peur, dit-elle en montrant avec crainte le nez de sa mère? Qu'est-ce que c'est?

par sa lettre, en date du 3 de ce mois, de prendre part à un congrès de souverains devant s'ouvrir à Paris, dans le but de faire asseoir sur de nouvelles et plus solides base l'édifice politique de l'Europe et de prévenir ainsi les troubles qui pourraient mettre en péril la paix générale.

« C'est appel à la conciliation que Votre Majesté Impériale vient de faire dans l'intérêt de l'ordre européen, a été inspiré par des vues trop généreuses et trop élevées pour ne pas trouver en moi l'accueil le plus sympathique.

« La noble pensée qu'y a présidé ne pouvait être mieux rehaussée que par le langage si franc, par les considérations si judicieuses dont Votre Majesté a accompagné sa proposition.

« En l'acceptant sans réserve, je partage entièrement les espérances dont je trouve l'expression dans la lettre de Votre Majesté Impériale. La réunion du congrès sera peut-être la meilleure solution des graves questions qui préoccupent, à juste titre, tous les esprits en Europe, et servira au développement de la prospérité générale par le maintien de la tranquillité. On sent, en effet, qu'il faut tenir compte de l'esprit du siècle, des aspirations légitimes des peuples, des circonstances du jour, et tâcher, par tous les moyens possibles, d'assurer l'avenir en réglant le présent de manière à écarter tout ferment de trouble et de discorde.

« L'œuvre commune à laquelle Votre Majesté Impériale convie les chefs des Etats européens serait, sans contredit, un des plus grands progrès de notre temps. Son succès comblerait les vœux depuis longtemps formés par les amis de l'humanité et les esprits d'élite.

« En félicitant donc Votre Majesté Impériale de la glorieuse initiative qu'elle vient de prendre, je souhaite sincèrement que sa proposition soit aussi favorablement accueillie par les autres souverains, et je me flatte d'espérer que les intérêts et les droits des chrétiens en Orient trouveront en Elle un bienveillant défenseur dans le futur conseil international.

« C'est dans ces sentiments que je m'empresse d'offrir à Votre Majesté Impériale, les assurances renouvelées de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

GEORGES.

Contre-signé : P. PELYANNI.

Athènes, le 14/26 novembre 1863.

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur, au nom de la confédération germanique par le président de la diète, en réponse à la proposition d'un congrès :

Sire,

« L'invitation à un congrès, que Votre Majesté a adressée le 4 novembre dernier aux princes souverains et villes libres de l'Allemagne, est considérée par la confédération germanique comme une preuve des sentiments d'amitié de Votre Majesté et de son désir d'assurer à l'Europe les bienfaits de la paix.

« Appelée par ses traités fondamentaux à être dirigée principalement par des vues pacifiques, la confédération germanique ne saurait refuser son concours à un projet tendant à assurer la paix et l'ordre de l'Europe.

« Tout en adhérant franchement à l'idée pacifique de Votre Majesté, les princes souverains et villes libres de l'Allemagne ne pourraient concourir, avec l'espoir d'un succès, à la réalisation de ce projet, si les traités qui ont établi la confédération germanique ainsi que

— C'est mon nez! répondit la mère en souriant; et toute la salle partit d'un rire joyeux.

« Ce nez de l'espèce humaine est effrayant, s'écria Thérèse; il me semble qu'il me menace de me crever les yeux! »

« Je vais vous montrer l'image d'un homme menaçant, dit Mesmer; et il prit une attitude menaçante et s'avança vers elle les poings fermés, les yeux étincelants et les lèvres serrées.

« Vous me tuerez! s'écria Thérèse en tombant à ses genoux toute frissonnante de terreur.

L'impression de cette scène si simple et si dramatique à la fois, porta la conviction dans tous les esprits. Le savant Barth lui-même ne résista pas à l'entraînement.

« Par Dieu, ce n'est pas une illusion, s'écria-t-il, elle voit réellement.

« Si Monsieur le professeur en convient, personne sans doute n'osera plus le contester, dit Mesmer assez haut pour que ses paroles parvinssent aux oreilles de tous.

Le professeur fronça le sourcil et feignit de ne pas entendre. Il regretta déjà son exclamation, et, malgré son avarice bien connue, il aurait donné gros pour la racheter. Mais il était trop tard; chacun l'avait entendue et murmurait avec joie à l'oreille de son voisin :

« Le professeur Barth lui-même est convaincu; il avoue que Thérèse a recouvré la vue. En vérité, Mesmer est un docteur miraculeux! »

« Pendant Thérèse avait salué aussi son père et ses plus proches parents; mais tandis que, durant sa cécité, elle s'était montrée si affectueuse envers toute sa famille, elle était maintenant d'une froideur glaciale à son égard.

l'édifice politique de l'Europe n'étaient considérés comme base des négociations.

« Sans méconnaître que même les traités les plus solennellement consacrés ne peuvent demeurer inaltérés au milieu du cours irrésistible de l'histoire, une politique pacifique ne saurait désavouer le principe que toute modification ou résiliation d'un traité ne peut se faire sans le consentement des intéressés. C'est ce principe qui fera trouver la règle des devoirs, le titre des droits et le frein des prétentions que le coup-d'œil si juste et si pénétrant de Votre Majesté a reconnus nécessaires pour tranquilliser l'Europe.

« Cette base de négociations une fois adoptée, il sera possible de désigner d'avance, avec le consentement des intéressés, les questions internationales que le congrès prendra à tâche de régler et de donner à l'Europe l'assurance que, loin d'être la source de nouveaux différends, il mettra fin à ceux qui existent.

« Conformément à ces vues, la confédération germanique sera disposée à se rendre à l'invitation de Votre Majesté et à prendre part au congrès, en se faisant représenter par un plénipotentiaire spécial qui s'y trouvera avec ceux des membres de la confédération germanique invités par Votre Majesté.

« Les princes souverains et villes libres de l'Allemagne nourrissent l'espoir que Votre Majesté voudra bien reconnaître que ces franchises explications sont une preuve de leurs sentiments d'amitié, du soin qu'ils ont voué à l'appréciation de la démarche faite par Votre Majesté et du désir que cette démarche soit féconde en heureux résultats.

« Sur ce, les princes souverains et villes libres de l'Allemagne prient Dieu qu'il ait Votre Majesté en sa digne et sainte garde.

« La confédération germanique, et en son nom : — Le ministre d'Autriche, président de la diète, Baron de KUBEK.

« Francfort-sur-Mein, le 7 décembre 1863. »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi de Bavière, en réponse à la proposition d'un congrès :

Monsieur mon frère,

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté Impériale a bien voulu m'adresser, sous la date du 4 de ce mois, pour me proposer un congrès qui se réunirait à Paris, dans le but de jeter les bases d'une pacification de l'Europe.

« Je ne puis que rendre pleine justice aux sentiments élevés dont cette proposition est empreinte.

« Les traités de 1815, sur lesquels repose aujourd'hui l'édifice politique de l'Europe, sont, je ne l'ignore pas, sur plus d'un point, détruits de fait ou méconnus. Il n'y a donc pas de tâche plus belle que d'épargner à l'avenir les secousses presque inévitables de cet état de choses en réglant, de concert avec les autres puissances, les questions litigieuses du présent auxquelles les dispositions de ces traités ne sauraient plus être appliquées.

« J'aime à espérer que la proposition de Votre Majesté Impériale, suivie d'éclaircissements ultérieurs à ce sujet, trouvera aussi auprès des puissances directement intéressées à la solution de ces questions, l'accueil indispensable pour en assurer le succès.

« Dans cette supposition, je n'hésite pas à adhérer à la proposition de Votre Majesté Impériale, et je m'estimerai heureux de concourir à l'œuvre de la pacification générale en

— Je savais bien dit-elle avec un soupir de tristesse, que la vue ne me rendrait pas heureuse. Je ne vous voyais jusqu'ici qu'avec mon cœur, et je vous aimais! A présent que je vous vois avec mes yeux, mon cœur tremble effrayé de tous les tristes secrets que vos visages me trahissent. Ah! je crois que pour bien aimer ses semblables, il faut être aveugle! Mais, poursuivit-elle avec plus de vivacité, me priez-vous de Bello, mon favori? Oh! faites-moi le voir, ce chien fidèle, qui a été si longtemps mon guide!

Bello, grand terre-neuve noir, qui sentait depuis longtemps le voisinage de sa maîtresse, gémissait et aboyait à la porte d'un appartement voisin. Madame de Paradies n'eut pas plutôt ouvert cette porte, qu'il s'élança en bondissant vers Thérèse, se coucha à ses pieds et se mit à lui lécher les mains.

Thérèse se pencha vers lui en souriant et lui souleva la tête. L'intelligent animal la posa sur ses genoux, comme s'il devinait son désir, et la regarda avec ses grands yeux noirs.

Caressant avec douceur son poil brillant, elle dit d'un air pensif :

« Ce chien me plaît plus que l'homme. Il y a tant de bonté et de franchise dans ses yeux; sa tête ne m'effraie pas comme un visage humain. (*) »

« Je pense que nous pouvons nous retirer maintenant, grommela le professeur Barth; la représentation est finie, et les chers parents et amis n'auront rien de plus pressé que d'applaudir l'auteur et la jeune première; je ne suis pas obligé d'assister à l'ovation.

(*) Paroles de Thérèse. Voir : Justinus Kerner.

La suite au prochain numéro.

(*) Propres paroles de Thérèse. Voir : Justinus Kerner.

(*) Propres paroles de Thérèse. Voir : Justinus Kerner.

prenant part aux conférences futures.
 » Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère.
 » Rome, le 27 novembre 1863. »

Chronique locale.

M. le Préfet a décidé que la réception officielle du Grand Orgue de la Cathédrale, sera opérée, le mardi 29 décembre courant.
 M. Durand, organiste à l'église Saint-Roc, à Paris, a été désigné par M. le ministre de la Justice et des Cultes, pour procéder à cette opération.

La compagnie des sapeurs-pompiers de notre ville, a fêté, avant-hier, la sainte Barbe. A 9 heures du matin, elle s'est rendue, musique en tête, à la grand-messe du Chapitre. Un banquet fraternel a ensuite réuni les membres de cette compagnie.

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier soir, à l'Hôtel de la Préfecture. On a été bientôt maître du feu. On nous signale le sieur Martory, concierge au Tribunal qui a, le premier, aperçu les flammes, et qui n'a pas hésité un instant à monter sur le toit. Il s'est dirigé sur les ardoises humides et il a atteint immédiatement le tuyau de la cheminée.

La loterie des Dames de la Providence sera tirée demain, à deux heures. Les lots sont exposés dans une des salles de la Mairie, où une foule de curieux s'empresse d'aller les voir.

On nous écrit de Terrou :
 Le sieur Pierre Teyssédou, du village de Nozières, a été trouvé noyé dans un ruisseau. On présume que la mort de ce malheureux est le résultat d'un crime.
 La justice informe.
 Un individu, parent de la victime, a déjà été arrêté.

On s'est demandé si les 160,000 francs que M. Duruy a retirés au Journal des Instituteurs pour les distribuer en secours aux Ecoles de filles ne devraient pas forcément rentrer au Trésor public. La lettre suivante adressée par M. Fould à son collègue, résout la question dans un sens favorable à l'enseignement populaire.

Paris le 1^{er} décembre.

« M. le ministre et cher collègue, vous avez bien voulu, par votre lettre du 21 novembre courant, demander mon avis sur la question de savoir si vous pouvez appliquer à l'amélioration du fonds de secours des institutrices, la somme de 160,000 fr. restée libre sur le chapitre des dépenses de l'instruction primaire, par suite de la résiliation du marché qui avait été passé avec l'éditeur du Journal des Instituteurs.

« Les deux natures de dépenses faisant partie du chapitre, rien dans les règles budgétaires ne paraît s'opposer, monsieur le ministre et cher collègue, à ce que vous appliquiez à l'un de ces services, l'économie obtenue sur l'autre... »

« Fould. »

Il appert de l'annuaire du bureau des longitudes de France qui vient de paraître pour l'année 1864, les faits suivants : Outre les huit grandes planètes qui tournent autour du soleil, il y a en outre 79 planètes dites télescopiques. L'année 1864 aura cela d'extraordinaire, il n'y aura que deux éclipses, toutes deux de soleil, le 5 mai et le 30 octobre. Toutes deux seront invisibles à Cahors. Il n'y en aura pas de lune.

— Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs, dit le *Moniteur judiciaire*, un arrêt de la cour de cassation du 14 août dernier, duquel il résulte que les compagnies de chemin de fer doivent faire pour tous les voyageurs desservant une même route des mêmes avantages consentis en faveur de l'un d'eux; l'arrêt qui constate que l'avantage consenti à l'un d'eux n'a pas été consenti au profit de l'autre, constate à la charge de la compagnie une contravention à l'article 14 de la loi du 15 juillet 1845, qui interdit aux compagnies de détruire l'égalité assurée par la loi aux diverses entreprises de transport.

Dans l'affaire sur laquelle est intervenue cette décision, le directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans avait fait au sieur Angely un traité pour le transport des voyageurs et marchandises par correspondance, sur la route d'Angoulême à Saintes, traité lui garan-

issant un minimum de recette de 46 francs par jour. Ce traité créait une concurrence à l'entreprise d'un sieur Gibiot, et il a été considéré comme constituant une contravention à la loi du 15 juillet 1845.

— Le 9 décembre, les jours se sont arrêtés dans leur décroissance du soir. Du 9 au 14 inclus, le soleil se couchera à 4 heures 1 minute; les jours diminueront le matin de 10 minutes jusqu'au 20 décembre, qui sera le jour le plus court de l'année, le soleil ne restant que 8 heures dix minutes sur notre horizon. Si les jours décroissent encore le matin jusqu'à la fin du mois, ils croissent en revanche le soir.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Philosophie.
 SECTION DES SCIENCES.
 Physique : 1^{er} Combes ; 2^e Fpankoual.
 1^{re} division d'Allemand.
 Thème allemand : 1^{er} De Valon ; 2^e Bonnefoy.
Rhetorique.
 Thème anglais : 1^{er} Gleizes ; 2^e Lagarrigue.
 2^e division d'Allemand.
 Version allemande : 1^{er} Daynard ; 2^e Hardot.
 Thème allemand : 1^{er} Daynard ; 2^e Hardot.
Seconde (section littéraire).
 Thème anglais : 1^{er} St-Amans ; 2^e Mispoulet.
 Mathématiques : 1^{er} Vertut ; 2^e Lauvel.
Troisième.
 SECTION DES SCIENCES.
 Mathématiques : 1^{er} Carrié ; 2^e Bonnefoy.
 Version allemande : 1^{er} De Broca ; 2^e Daynard.
 Thème anglais : 1^{er} Gros ; 2^e Nicomède.
Quatrième.
 Histoire : 1^{er} Cahuzac ; 2^e Pontié.
 Thème anglais : 1^{er} Pontié ; 2^e Cabanès.
 Thème allemand : 1^{er} Guérillot ; 2^e Cahuzac.
Cinquième.
 Histoire : 1^{er} Chouet ; 2^e Bouysson.
 Thème anglais : 1^{er} Pichard ; 2^e Gisbert.
 Version allemande : 1^{er} Hébrard ; 2^e Du Bouzet.
Sixième.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Pasquet ; 2^e Sol.
 Thème anglais : 1^{er} Guary ; 2^e Estang.
 Version allemande : 1^{er} Pasquet ; 2^e Sarlat.
Septième.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Agar ; 2^e Tardieu.
Huitième.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Guéguen ; 2^e Bénâtre.
Enseignement professionnel.
 Deuxième année.
 Mathématiques : 1^{er} Brunet ; 2^e Thomas.
 Thème anglais : 1^{er} Pouzergues ; 2^e Brunet.
 Première année.
 Thème anglais : 1^{er} Vingès ; 2^e Solacroup.
Cours préparatoire.
 Troisième année.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Combès ; 2^e Michelet.
 Deuxième année.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Depyre ; 2^e Castanet.
 Première année.
 Histoire et Géographie : 1^{er} Delard ; 2^e Delfour.
 Le Proviseur,
 LAPRADE.

— La France donne les renseignements suivants sur un projet de loi tendant à modifier le système des droits d'enregistrement, projet qui répondrait au passage du discours impérial du 5 novembre, où il est annoncé que le gouvernement s'occupe d'une plus équitable répartition de cette nature d'impôt.

« Ce projet, dit la France, déduirait de la valeur des biens transmis à titre de succession, le montant des créances hypothécaires, et ne ferait porter le droit de mutation que sur la valeur nette.

« Les innovations importantes du nouveau projet consisteraient essentiellement dans la substitution d'un droit gradué et proportionnel aux droits fixes qui sont perçus aujourd'hui dans la plupart des cas.

« Il tenterait d'empêcher les fausses déclarations qui enlèvent au fisc des sommes importantes, par les pénalités sévères, et notamment il refuserait toute action en justice au vendeur et à l'échangiste pour le paiement de ce qui aurait été stipulé en sus du prix porté dans l'acte. Les assurances de toute nature seraient soumises à une taxe annuelle et obligatoire à titre de droit d'enregistrement.

« Le système du nouveau projet permet de supprimer le double décime, dont l'application, on le sait, ne devrait être d'ailleurs que temporaire.

« Il ne paraît pas que ces diverses modifications doivent accroître notablement le produit des droits d'enregistrement actuels qu'elles atténuent au contraire dans plusieurs perceptions importantes; mais elles en changent l'assiette et ont pour objet d'assurer au Trésor, par la sincérité des évaluations et des déclarations, le recouvrement intégral de tout ce qui peut lui être dû. »

Marché aux grains. — Samedi, 12 décembre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	268	62	17 ⁵⁰	78 k. 240
Mais.....	148	66	10 ²⁷	»

Mairie de Cahors.

Taxe officielle du pain

(Du 1^{er} au 5 novembre 1863)

Publiée en exécution de l'arrêté municipal du 21 octobre 1863.

1^o Pain blanc (1^{re} qualité), bluté à 25 p. o/o... 31 c.

2^o Pain bis blanc (2^e qual.), bluté à 20 p. o/o... 28 c.
 3^o Pain bis (3^e qualité), bluté à 15 p. o/o... 26 c.
 Cahors, le 31 octobre 1863.

Le Maire, Bessières.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 décembre 1863.

9 Versements dont 4 nouveaux..... 1074¹ »
 5 Remboursements dont 2 pour solde.. 1214 30
 Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Les journaux annoncent que plusieurs députés de l'opposition, s'étant réunis à propos du résultat des interpellations sur la Sicile, ont examiné s'ils ne devaient pas donner leur démission comme membres du Parlement. L'opinion contraire a prévalu. Quatre membres seulement ont voté pour la démission.

La *Stampa* annonce que le fameux brigand Caruso a été fusillé hier à Benevent.

— L'*Alleanza* publie un manifeste du comité vénitien invitant les populations à se préparer à l'action. Ce manifeste a été répandu dans toute la Vénétie.

La même feuille publie un memorandum de Garibaldi aux puissances européennes en faveur des nationalités.

Naples, 9 décembre : La garde nationale et l'armée doivent faire une grande démonstration, à l'occasion du retour des cendres du général Pepe, le défenseur de Venise en 1848. On remarque partout un redoublement d'activité dans les exercices des garnisons et des gardes nationales, en vue des éventualités militaires.

DANEMARK.

Une proclamation, signée Frédéric duc de Sleswig-Holstein, remercie les habitants des duchés de leur fidélité. Il dit dans cette pièce :

« En ma personne la justice, la légitimité, les droits inscrits dans les traités se réunissent aux aspirations nationales et aux lois de l'humanité. J'espère, avec le secours amical de la Diète, pouvoir bientôt reconstruire l'armée du Sleswig-Holstein. Si la paix revient, le Sleswig-Holstein sera pour l'Allemagne et pour l'Europe une garantie d'ordre et de paix. »

AMÉRIQUE.

Vendredi dernier, Meade rangea son armée en bataille; sa droite était appuyée sur le Rapidan. La lutte s'engagea entre le corps de French et celui d'Evell. La perte des fédéraux est considérable; ils ont cependant conservé leurs positions et fait beaucoup de prisonniers. Lee s'est retiré à une petite distance.

— L'armée de Grant a suspendu ses opérations à cause de la saison.

En Virginie, Meade s'est retiré trouvant Lee établi dans une trop forte position.

Pour extrait : A. LATYOU.

Faits divers.

La masse de numéraire frappé en France depuis l'établissement du système décimal a été de 10,582,460,171 francs 75 centimes.

— La population de Paris (20 arrondissements) y compris sa garnison de 28,300 hommes est de 1,696,141 habitants.

Paris a consommé en 1862 :
 Vin en cercles..... 2,455,431 hectolitres.
 Id. en bouteilles.. 15,262 —
 Alcools purs et liqueurs..... 105,406 —
 Cidre, poiré, etc.. 60,898 —
 Alcools dénaturés. 616 —
 Raisin..... 5,927,264 kilogram.
 Bière..... 349,930 hectolitres.

— Une véritable tempête a parcouru l'Europe en deux jours et s'est déchaînée plus particulièrement sur l'Espagne et sur l'Italie. Un fait semble maintenant acquis; c'est la possibilité de prédire ces brusques modifications de la température. M. Leverrier avait annoncé cette tempête un jour ou deux à l'avance seulement; M. Mathieu (de la Drôme) l'avait prédite depuis deux mois. Sans admettre que M. Mathieu soit infailible, il est avéré qu'on doit tenir compte de ses prédictions appuyées sur le raisonnement et l'observation.

Quoiqu'il en soit, la tempête des 2 et 4 décembre s'est étendue sur tout le littoral de la Manche et de l'Océan. Elle a commencé au Havre, vers une heure de la nuit du 2 décembre; elle a continué pendant deux jours. Les cheminées, les pots de fleurs et les toiles pleuvaient, et les passants, surtout dans les lieux exposés au vent, avaient de la peine à se maintenir debout. Une voiture a été enlevée et un mur renversé près de la gare du chemin de fer; une maison en construction, rue d'Iéna, s'est écroulée, et malheureusement un des ouvriers qui y travaillait a été écrasé sous les décombrés.

Des poteaux télégraphiques ont été renversés

et les communications interrompues. La mer était d'une violence inouïe; plusieurs bâtiments qui s'étaient mis en route ont dû rebrousser chemin ou changer de direction. (Bullier).

— Ce n'est pas seulement à Paris que les vents donnent raison à M. Mathieu (de la Drôme), d'accord cette fois, du reste, avec l'Observatoire, et avec l'amiral Fuz-Roy. La tempête semble redoubler de violence à mesure qu'elle avance vers le nord-ouest. La mer est affreuse à l'embouchure de la Seine; au Havre, les vagues sautent par-dessus les quais; le bassin de l'Eure et celui du commerce sont dans une agitation extrême.

L'ouragan a causé de nombreux dégâts au Havre ainsi qu'à Rouen. Dans la première de ces deux villes un hangar que l'on était en train de construire a été renversé, et trois ouvriers ont été ensevelis sous ses débris.

Lorsqu'on les a dégagés, un d'entre eux, le maçon Carpentier, était mort. Un menuisier nommé Martin était gravement blessé; on l'a transporté à l'hospice. Enfin le nommé Lebrail, maçon, plus heureux que ses camarades, n'a été que légèrement atteint; il a pu regagner seul son domicile.

Les communications télégraphiques ont été un instant interrompues dans la journée d'hier entre le Havre et Paris, plusieurs fils ayant été brisés et plusieurs poteaux renversés. Hier soir, à la nuit tombante, les vents s'étaient un peu calmés et les baromètres remontaient.

A Nantes, à Tours et dans plusieurs villes du centre, la violence des bourrasques a été telle, que les toitures des maisons ont été endommagées.

LES ENFANTS PHOTOGRAPHES!!!

(Etrennes 1864.) — Sous le titre de PHOTOGENIE, le *Moniteur universel*, dans son bulletin scientifique du 1^{er} septembre dernier, a entrepris ses lecteurs de cette charmante invention. — Exécuter des reproductions Photographiques par des moyens simples, rapides et inoffensifs, quel Lycéen, quel Pensionnaire n'a pas désiré cette bonne fortune artistique?... Le complément de la nouvelle récréation, c'est la PHOTOCROMIE, procédé de peinture purement mécanique, n'exigeant aucune connaissance du coloris et qui, sous les doigts inexpérimentés de l'enfant, transforme le portrait-carte et les épreuves obtenues par la Photogénie en autant de charmantes miniatures.

La Boîte de Photogénie, contenant l'Appareil et les Accessoires, produits et réactifs; papier, Manuel, etc., prix : 22 fr.; la boîte de Photocromie, contenant les substances inoffensives, une miniature spécimen, le Manuel, doré sur tranche, pour 50 miniatures, prix : 12 fr. Chez l'inventeur, breveté s. g. d. g., A. TEISSONNIÈRE et C^e, 22, passage des Petites-Ecuries, à Paris. Envoyer un mandat-poste pour recevoir franco de poste et d'emballage.

La librairie ALFRED MAME ET FILS (de Tours, si connue par l'élégance de ses excellentes publications, vient de mettre en vente pour les Etrennes quatre magnifiques volumes illustrés, qui se distinguent entre tous autant par le luxe des gravures et de l'impression que par leur extrême bon marché.

Les **RÉSIDENCES ROYALES ET IMPÉRIALES DE FRANCE** (grand in-8^o, 32 magnifiques gravures d'après Girardet et Français : 42 fr. broché) rappellent, avec tout le prestige de la gravure, les palais et les châteaux, habités par nos souverains.

Dans les **AVENTURES DE ROBIN JOUET** (grand in-8^o, 24 gravures par Girardet : 8 fr. broché) M. Emile Carrey nous dépeint de sa plume pittoresque un personnage qu'il a découvert sur une plage de l'Amérique du Sud.

Les **MYSTÈRES DE L'Océan**, par Arthur Mangin (grand in-8^o, 180 gravures par Freeman et J. Noël : 8 fr. broché), exploitent une des mines les plus fécondes de la science vulgarisée.

Une édition in-18 des **FABLES DE LAFONTAINE**, illustrées par GRANDVILLE (1 vol. grand in-18^o, 240 gravures : 4 fr. broché) met à la portée de toutes les bourses l'ingénieux interprète du fabuliste.

Ces ouvrages et tous ceux qui composent le fonds si riche de la Maison MAME, se vendent reliés chez les principaux libraires du département.

Dans leur savant *Traité de Thérapeutique et de Matière médicale*, MM. TROUSSEAU et PIDOUX, professeurs à l'École de médecine de Paris, s'expriment dans les termes suivants :

« Des expériences personnelles ne nous permettent pas de douter que l'action dépurative de la Graine de Moutarde blanche ne soit très-puissante; des maladies cutanées, des rhumatismes chroniques que rien ne pouvait amener, ont été guéris en l'employant; les purgatifs drastiques, quoique stimulant plus vivement les intestins, ne guérissent pas aussi sûrement les dartres et les rhumatismes. Nous appelons l'attention des praticiens sur ce moyen peu connu, et à cause de cela trop peu apprécié. »

(Cet appel a été entendu par un grand nom-

bre de médecins consciencieux ; on offre une liste de 350 qui prescrivent maintenant la Graine de Moutarde blanche ou en font usage eux-mêmes).

4 splendides étrennes sont offertes POUR RIEN à tous les nouveaux abonnés et réabonnés à LA NATION, journal politique, quotidien, grand format, savoir :

- 1° LES MISÉRABLES, par Victor Hugo, 10 beaux volumes, valant 35 f.
- 2° VICTOR HUGO, raconté par un témoin de sa vie, 2 beaux volumes grand in-8°, valant 15 »
- 3° La VIE DE JÉSUS, par M. Renan, 1 beau volume grand in-8°, valant 7 50
- 4° SONATES de MOZART (piano), 1 gros et beau volume in-4°, avec portrait gravé, valant 22 50

Total, 80 f.

On donne donc à toute personne qui prend d'ici au 31 janvier 1864, un abonnement D'UN AN une prime gratuite, composée des ouvrages les plus remarquables, formant chacun l'objet le plus digne d'être offert en étrennes, et représentant une valeur réelle de 80 fr.

Ainsi, en envoyant au gérant de la Nation, 20, rue Bergère, à Paris, un bon de poste ou une valeur sur Paris du montant de l'abonnement, on recevra le journal pendant un an, à partir de l'époque qu'on aura choisie, et IMMÉDIATEMENT les ouvrages composant la prime, sans autres frais que ceux du port de ladite prime.

Les abonnés de SIX MOIS, auront droit à deux des ouvrages désignés sous les numéros 2, 3 et 4.

Et les abonnés de TROIS MOIS, pourront choisir, à titre de prime, un ouvrage seulement parmi ceux désignés également par les numéros 2 et 4.

ABONNEMENTS :
Départements : Un an, 64 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 16 fr.
Paris : Un an, 54 fr.; six mois, 27 fr.; trois mois, 13 fr. 50 c.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

15 décembre.

On place les tapis dans les appartements de LL. MM. et du prince Impérial, aux Tuileries, et on chauffe les appartements afin d'en chasser l'humidité. On sait que le retour de LL. MM. à Paris est fixé au 17.

Les deux grandes corbeilles plantées de rosiers dans les jardins réservés des Tuileries, à peu de distance de la façade occidentale du grand palais, comptent en ce moment, 2 décembre, plusieurs centaines de roses incarnat et roses tendre, parfaitement épanouies. Les jardiniers assurent que depuis le commencement du 19^e siècle, jamais pareil phénomène ne s'était vu.

Un immense et important travail va être entrepris de concert entre le bureau des longitudes et le dépôt de la guerre pour compléter la partie astronomique du réseau géodésique de la France.

On a déposé aujourd'hui, sur le bureau du Corps législatif le projet d'emprunt de 300 millions. Le gouvernement se borne à demander l'autorisation des chambres se réservant de

fixer l'époque de la négociation et le mode d'émission du nouvel emprunt.

— Le Sénat a commencé aujourd'hui la discussion de l'adresse.

— L'Empereur est venu aujourd'hui à Paris. Sa Majesté a présidé le conseil des ministres.

— Plusieurs journaux du soir donnent à entendre que le gouvernement de l'Empereur aurait l'intention de dresser le programme du Congrès auquel il invitait les souverains de l'Europe. Cette nouvelle est prématurée, sinon inexacte.

Pour extrait : A. LAYTOU.

On nous communique, avec prière de les insérer, les paroles suivantes, prononcées par M. Séguy, ouvrier de notre ville, à l'occasion du dîner offert au poète Jasmin. — Nous craignons d'être taxé de partialité, si nous n'accédions à cette demande.

Permettez-moi, Messieurs, d'exprimer toute notre gratitude à l'illustre poète Jasmin, qui a bien voulu nous honorer de sa présence dans ce banquet fraternel où nous avons l'honneur d'assister. En même temps, je ne puis m'empêcher d'être l'écho des habitants de Cahors, pour l'enthousiasme dont nous étions enivrés hier au soir en entendant les sons mélodieux des chants sublimes du poète que nous environnons.

Qui d'entre-nous n'a point eu son cœur attendri au souvenir des scènes si émouvantes du malheur dépeint par le poète ? Qui d'entre-nous ne se sentait pas fier d'être français, au récit de nos armées victorieuses et au tracé fidèle du caractère national ? Tout est français, nous disait Jasmin : Bretons, Normands, Picards, Gaseons, tous ces esprits se sont fondus dans le même moule et ont formé la France, noble, grande, comme le poète qui en faisait le portrait. Quel est le père qui n'eût point ses entrailles émues au souvenir du maçon malade, sans secours et prêt à être chassé de son chantier ? Quel est le fils qui rougirait d'imiter le noble fils du maçon, quittant ses habits de monsieur, foulant aux pieds un amour-propre mal placé ; consentant à rendre grossières ses mains soyeuses pour procurer avec délicatesse le pain nécessaire à son père ?

Qui pourra mieux que notre poète captiver son auditoire à l'image d'un fils dévoué, étendu sur le pavé ensanglanté par son amour filial ? Oh ! non ! à Jasmin seul appartient de dépeindre la réalité ; à Jasmin seul appartient de nous initier aux émotions du malheur et aux douceurs de la charité. Oui, les Cadurciens conserveront l'heureux souvenir de la soirée du 7 décembre 1863. Ils n'oublieront jamais Jacques l'infidèle ; dans nos cœurs sera gravé le portrait de Marthe la folle, Marthe, trop crédule, Marthe, héroïne de l'amour, victime de l'amour et du dévouement, non point de cet amour profane, calculé, inhumain, anti-social, qui plonge dans sa dépravation tant de victimes inexpérimentées, mais de cet amour que Dieu permet, que Dieu ordonne. Car, sans amour, il n'est point d'humanité. Pardonnez-moi, ô Jasmin ! d'être assez hardi pour parler de vos œuvres, moi, nullité en ce monde, moi, dont la vie doit être abnégation et travail. Il est donné à d'autres qu'à moi d'oser s'élever au-dessus de sa sphère, pour parler à un poète que je ne devrais que contempler et admirer ; mais je n'ai pu me soumettre à cette abnégation ; le souvenir de votre bienveillance, ô poète, pour un ouvrier qui n'apporte à vos pieds que sa franchise et son ignorance, me donne le courage de vous parler encore.

Oui, je veux vous dire encore l'émotion que vos Jumeaux nous ont procurée, et de peur que quelques oreilles en aient perdu le souvenir, je veux leur rappeler le sublime vers qui partage l'âme des Jumeaux lorsqu'elle descend sur la terre.

Vous avez bien senti, ô poète, ce qu'a de puissance l'alliance de deux êtres qui se sont partagé la vie... Mes convictions sont les vôtres, mes pleurs étaient vos pleurs, car moi aussi je suis jumeau... jumeau, séparé par le sort cruel de celui qui ne faisait qu'un avec moi ; même cœur, mêmes promenades, mêmes succès à l'école, mêmes

combats d'enfants ; là où un était, par enchantement à l'instant était l'autre. Même foi, même amour, tout, jusqu'à son trépas ! O fatalité ! un seul moment il m'a quitté, un seul moment je l'ai quitté, et longtemps après que les eaux du Lot l'eurent englouti... hélas ! je le voyais encore à mes côtés... Je l'appelai, et il ne répondait que dans mon cœur !

Vous parlerai-je, ô Jasmin, de votre bignote chérie ? Quelle noblesse, quelle grandeur, quelle bonté n'admirions-nous pas en vous, dans votre bignote. Oui, disiez-vous : Enfant, je volais des abricots, et vieux, les enfants me les volent ; car je n'ai pas de porte à ma vigne. Oh ! non, il ne faut pas de grands domaines à l'apôtre poète, qui prêche l'Évangile de la charité en amusant sur les scènes et dans les salons ; les domaines, c'est matière, il faut au poète de la gloire, de l'amour ; car la gloire, comme vous le disiez hier, n'est pas l'orgueil : c'est le rêve, c'est la richesse, c'est la fille bien-aimée du grand penseur, du poète que Dieu jette sur la terre pour chanter l'amour, la paix et la charité ; du Poète qui chante nos batailles quand la France les donne à regret contre des nations parjures ; car la France ne trempe son glaive que dans le sang des infidèles.

Oui, Jasmin, la vérité nous faisait rire, la vérité nous faisait pleurer, la vérité nous énorgueillissait, et nous prenions pour des héros aux sublimes récits des hauts faits de nos ancêtres. Nous nous disions : Jasmin a raison, sous le gouvernail qui dirige la France, la duplicité des nations ne nous surprendra pas.

En vous quittant, ô Jasmin, votre souvenir augmentera notre courage et notre dévouement d'orphéoniste ; par nos chants nous contribuerons à propager l'amour du beau, l'amour du bien parmi nos concitoyens ; nous nous rappellerons toujours, à votre exemple, que sur cette terre de passage, nous devons contribuer chacun, suivant la mesure de ses forces, à porter la lumière dans les esprits, la paix dans les familles privilégiées et des consolations à nos frères malheureux.

J. SÉGUY.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier de France émet chaque jour, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux, et tient à la disposition du public :

- 1° Des obligations foncières ou lettres de gage, et des obligations communales de 500 francs 5%, rapportant 25 francs d'intérêt annuel, et remboursables en cinquante ans, par voie de tirage au sort ;
- 2° Des obligations foncières de 500 fr. 4%, provenant de la nouvelle émission autorisée par Son Exc. M. le ministre des finances, le 14 novembre dernier, et donnant droit à quatre tirages de lots montant à 800,000 francs par an (1^{er} tirage 22 décembre 1863.)

S'adresser à Paris, au siège de l'administration, et dans les départements, chez MM. les Receveurs des finances et chez MM. les notaires.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER, par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour « excellence of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGE, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhumements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE de GEORGE, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28, rue Taibout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger.

Dernières Nouvelles.

ELECTIONS LÉGISLATIVES.

Seine.
M. Pelletan, candidat de l'opposition. 15,413
M. Picard, candidat du gouvernement. 9,778
(Moniteur.)
Côte-d'Or (1^{re} circonscription).
M. Magnin, candidat de l'opposition... 18,920
M. Saunac, candidat du gouvernement... 15,350
(Constitutionnel.)

BULLETTIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 10 décembre.
Armagnac (52 degrés), bas, 76 fr.; Ténarèze, 73 fr., haut, 68 fr. — Marmande (52 degrés), 65 fr. — 3/6 Languedoc (86 degrés), 88 fr. — 3/6 fin de betterave (90 degrés), 81 fr. — Tafia 45 52-50. — Le tout par hectolitre.

Comdom (Gers), 29 novembre.

Favorisée par un temps magnifique, notre foire de mercredi dernier avait réuni dans nos murs une foule considérable ; le commerce et la propriété s'y étaient donné rendez-vous.

Les eaux-de-vie ont donné lieu à des affaires importantes. Le commerce montre toujours le même empressement aux achats, ce qui prouve que les engagements contractés ne sont pas entièrement remplis, ou que la demande du dehors continue à se produire. En somme, les prix se maintiennent toujours très-fermes, et on peut continuer à les voir comme suit :

Haut-Armagnac, 60 à 61-25 ; Ténarèze, pris en partie sur les lieux, 65 à 66-25 ; Bas-Armagnac, pris sur les lieux, 70 à 75 fr.
Le tout logé en fûts de 4 hect. à 4 hect. 50.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

14 décembre 1863.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 45	»	» 05
4 1/2 pour 100	95 35	»	» 20
15 décembre.			
3 pour 100	67 45	»	»
4 1/2 pour 100	95 25	»	» 10
16 décembre.			
3 pour 100	66 40	»	» 75
4 1/2 pour 100	94 90	»	» 35

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 12 déc. Bataille (Sarra), naturelle, au port Bullier.
 - 13 — Poujol (Adrien-Pierre), rue Lestieu.
- Décès.
- 15 — Delville (Désiré-Ernest), 2 ans et demi, caserne d'infanterie, Boulevard nord.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Jeudi 17 décembre 1863.

LA GRACE DE DIEU

Drame en 5 actes, par MM. d'Ennery et Gustave Lemoine.
M^{lle} Berthe de Paris, remplira le rôle de Marie.

La Corde Sensible

Vaudeville en un acte, par MM. Clairville et Lambert Thiboust.
On commencera à 8 heures.
Ordre du spectacle : 1° La Grâce de Dieu ; 2° La Corde Sensible.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

A LOUER

Une Boulangerie, située à Cahors, rue Saint-James. Cette Boulangerie est déjà ancienne et jouit d'une nombreuse clientèle ; il y a un four assez grand pour faire four banal.

S'adresser au sieur Linas (Antoine), limonadier, ou à Marc-Cariol, propriétaire.

M^{me} TRAUCOU

TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrière, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la confection des robes.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND

contre le PIÉTAIN,

de R. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction.

Dépôt à Cahors ph. Vinel ; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

M. SÉVAL a l'honneur d'informer ses clients qu'il vient d'acquiescer à son magasin de sellerie un magasin de voitures toutes confectionnées d'avance. Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, en ce qui concerne la matière première, le mettent en même de livrer ses marchandises à des prix au-dessous de toute concurrence. Tilburys à quatre ressorts, à 300 fr. — Jandiniers à quatre ressorts, à 280 fr. — Petites voitures à quatre roues, quatre places, d'une élégance et d'une solidité à toute épreuve, à 450 fr., etc. Tous les travaux sont garantis. Son magasin est situé, Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

Luciline

50 p. % d'économie constatée par divers rapports. — Eclairage brillant, sans odeur ni danger, remplaçant avec avantage le gaz et l'huile dans les appartements, magasins, ateliers, églises, etc. Economie de 2 à 300 % sur la bougie et la chandelle.

Lampes, becs et verres brevetés, S.G.D.G.

A. COHEN et C^{ie}, 66, rue Hauteville, Paris, fabricants et seuls possesseurs de ce produit. L'usurpation de leur marque de fabrique est poursuivie et condamnée.

GRATIS et on recevra FRANCO

le remède infallible et sans médicament

pour la guérison de l'asthme, oppression, suffocation, étouffement, en s'adressant franco à M. Ricou, chimiste, boulevard Sébastopol, 99, rive droite, Paris.

L'Eau de Léchelle

pectorale rénoveratrice du sang qui rend de services à la santé publique, guérit les MALADIES DE POITRINE, DE COEUR, D'ESTOMAC et D'INTESTINS ; elle combat avec efficacité les pertes, la chlorose, la phthisie, les diarrhées, l'appauvrissement du sang, le dépérissement organique et toutes hémorrhagies. — Honorée d'un Mémoire à l'Institut de France, elle est ordonnée dans tous les pays. — A Paris, chez l'auteur, 35, rue Lamartine, CONSERVATRICE DE L'ELECTRICITÉ NATURELLE. On la prescrit pour la guérison certaine des RHUMATISMES, fraîcheurs, GOUTTE, névralgies et toutes DOULEURS des ARTICULATIONS, soit aiguës ou chroniques. Vente chez Messieurs les pharmaciens de tous pays.

Seule maison spéciale, en France.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORWÈGE

sans odeur ni saveur, garantie pure, approuvée et recommandée par diverses célébrités médicales ; essais comparatifs dans la plupart des hôpitaux de Paris. DEROQUE et C^{ie}, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôts chez MM. BERGEROL, VINEL, pharmaciens, à Cahors.